



## Valider d'un permis de conduire étranger. précisions svp

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je viens vers vous afin d'obtenir des informations sur la validité d'un permis de conduire étranger:

Ma situation:

- je suis ETUDIANTE, mes études se terminent fin juillet 2009.

- je suis en France depuis octobre 2004 ayant eu un statut "étudiant étranger" jusqu'à août 2007 (ou je me suis mariée) puis mon titre de séjour a évolué vers un statut "vie privée, vie familiale".

J'ai déjà suivi une trentaine d'heures de cours de conduite en France mais les délais d'attente sont très longs avant de pouvoir passer le permis. En août, je souhaite rentrer au Gabon pour passer mon permis. Pourriez-vous m'indiquer s'il me sera possible de le faire valider dans la foulée en arrivant en France (septembre).

D'un côté, je suis optimiste par le fait que je suis toujours étudiante (je peux le prouver!!!) mais d'un autre côté, mon statut sur le titre de séjour n'indique plus étudiant....

Pourriez-vous m'apporter une réponse sur le sujet

Cordialement,

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Vous pouvez passer votre permis dans votre pays d'origine mais ne pourrez pas l'utiliser en France.

En effet, pour que ce permis puisse être utilisé en France, il aurait fallu que vous l'obteniez afin d'obtenir votre premier titre de séjour.

Si vous souhaitez conduire en France vous devez passer le permis en France. Votre permis obtenu à l'étranger n'aura aucune valeur. Vous serez donc considérée comme conduisant sans permis (ce qui constitue un délit)

Cordialement